



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2007/4
6 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU COMMERCE

Deuxième session
Genève, 22-25 octobre 2007
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

**POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION
ET DE NORMALISATION: FAITS RÉCENTS**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document, qui récapitule les activités réalisées par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) au cours des douze derniers mois, est présenté à la demande du Comité du commerce. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la page Web suivante:
<http://unece.org/trade/wp6/welcome.htm>.

I. RÉUNIONS TENUES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL EN JUIN 2006

A. Seizième session

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a organisé à Genève, du 19 au 22 juin 2006, sa «Semaine de coopération en matière de réglementation et de normalisation». Près de 150 représentants et experts y ont participé. Cette semaine de coopération englobait la seizième session du Groupe de travail (du 19 au 21 juin), le Forum international de la CEE sur les réglementations communes pour le commerce mondial (les 20 et 21 juin) et, parallèlement, un atelier sur l'application des systèmes ISO-9000 de gestion de la qualité dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) (le 22 juin).
2. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session et au Forum: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.
3. Des représentants de la Communauté européenne ont également pris part aux réunions. Des représentants du Brésil, de la Chine, de l'Iran (République islamique d'), du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la République arabe syrienne et de Sri Lanka y ont participé en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
4. Dix organisations intergouvernementales (dont l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Conseil inter-États de normalisation, certification et métrologie de la CEI) et cinq organisations non gouvernementales internationales et régionales (dont l'Organisation internationale de normalisation (ISO)) étaient représentées.
5. À l'invitation du secrétariat, des observateurs représentant des entreprises du secteur privé, des associations et chambres de commerce et des organisations de la société civile de la CEE et d'autres régions étaient présents à la session. Le rapport du Groupe de travail sur sa seizième session, publié sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13, rend compte des débats menés et des décisions prises à cette occasion. On trouvera dans les sections II et III ci-dessous des informations plus détaillées sur deux domaines d'activité «prioritaires» du Groupe de travail (coopération en matière de réglementation et surveillance des marchés).

B. Forum international de la CEE sur le langage commun en matière de réglementation dans le commerce mondial

6. Lors du Forum, trois grands groupes de questions ont fait l'objet d'exposés et d'échanges de vues:
 - a) Les bonnes pratiques et les pratiques normatives (avec des communications de l'OMC, de l'ISO et de l'OCDE);

b) Les approches internationales et régionales de la coopération en matière de réglementation (avec en particulier des informations sur l'expérience de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), du Marché commun du Sud (MERCOSUR), de la CEI, de l'Union européenne (UE) et de l'Amérique du Nord (Canada));

c) Les instruments utilisés par la CEE pour promouvoir la coopération et la convergence des réglementations (avec des informations sur les activités du Groupe de travail et les programmes de la CEE dans les domaines des transports, de l'environnement et de l'énergie).

7. Les participants au Forum ont jugé cette initiative de la CEE fort opportune et ont souligné combien il importait d'instaurer et de promouvoir des bonnes pratiques en matière de réglementation. On trouvera un résumé des débats du Forum dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2006/13/Add.1.

8. La suite à donner aux questions abordées lors du Forum a été examinée lors d'une réunion du Bureau du Groupe de travail tenue en novembre 2006; il en est tenu compte dans l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail, qui offrira l'occasion de poursuivre les débats.

II. PROJETS ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

9. Les travaux de la CEE consacrés à la question de la convergence des réglementations procèdent de sa Recommandation «L» intitulée «Modèle international pour une harmonisation technique fondée sur de bonnes pratiques de réglementation à mettre en œuvre aux fins de la préparation, de l'adoption et de l'application de règlements techniques en ayant recours à des normes internationales». La Recommandation a été conçue pour faciliter le commerce et l'accès aux marchés tant aux pays de la CEE qu'aux pays extérieurs à la région.

10. Au sein de la région de la CEE, les principes de cette recommandation ont été mis à profit dans l'accord (signé en 2005) entre six pays de la Communauté économique eurasienne visant à élaborer des règlements techniques uniformes. Ceux-ci devraient être adoptés prochainement par les États membres sous la forme de conventions intergouvernementales. L'accord est en cours de ratification par les États concernées (des informations complémentaires figurent dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2007/3).

11. Un accord similaire entre 12 États de la CEI (utilisant également la Recommandation «L» comme ligne directrice) prévoit l'élaboration de règlements techniques types qui doivent être adoptés ultérieurement par les pays, conformément à la législation nationale. L'accord n'a pas encore été approuvé par les gouvernements des pays de la CEI, principalement en raison de préoccupations d'ordre juridique exprimées par les experts russes. Les problèmes liés à sa mise en œuvre, y compris l'octroi d'une aide éventuelle aux experts russes, ont été examinés à la session de 2006 du Groupe de travail et pendant le Forum. La question a été de nouveau abordée à la réunion de l'équipe «START» tenue en mars 2007: des responsables russes de la réglementation sont convenus d'organiser une table ronde sur ce sujet à la dix-septième session du Groupe de travail, en novembre 2007.

12. En mai 2007, le secrétariat a reçu une demande de l'Union russe des industriels et des employeurs le priant d'apporter son concours à l'organisation d'une conférence sur les instruments réglementaires et les expériences de l'UE, qui aura lieu à l'automne 2007.

13. Concernant les projets de concertation sectorielle en matière de réglementation, les travaux relatifs aux initiatives lancées dans les domaines des télécommunications et des engins de terrassement se sont poursuivis en 2006 et 2007. Une proposition soumise par la Russie en faveur d'un dialogue sur la réglementation applicable à la sûreté des conduites d'hydrocarbures continue de faire l'objet d'échanges de vues dans différentes instances régionales en vue d'obtenir l'appui d'autres pays.

14. L'Allemagne a présenté en 2006 une proposition de nouveau projet concernant le matériel à utiliser en présence d'explosifs. À la suite de débats complémentaires, il est prévu d'organiser, à la session de novembre 2007 du Groupe de travail, une séance en groupe restreint à l'intention de responsables de la réglementation de pays d'Asie, de la CEI, d'Europe, d'Amérique latine et d'Amérique du Nord pour examiner les possibilités de convergence des réglementations dans ce secteur.

15. Le Groupe de travail continue de recenser des domaines se prêtant à des dispositions réglementaires et des secteurs de produits dans lesquels les gouvernements, y compris ceux d'autres régions, jugent opportun d'instaurer un dialogue transnational sur la question d'une convergence des réglementations. De telles informations pourraient inciter à renforcer la coopération en matière de réglementation, contribuer à l'élimination des obstacles techniques au commerce et faciliter l'accès aux marchés. Le Groupe de travail a été invité à faire part de son expérience en la matière à la réunion de l'ISO/DEVCO (Comité pour les questions relatives aux pays en développement) qui devrait se tenir parallèlement à l'Assemblée générale de l'ISO à Genève en septembre 2007.

III. SURVEILLANCE DES MARCHÉS

16. Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (connu sous le nom de Groupe «MARS») du Groupe de travail s'est réuni en Slovaquie en septembre 2006. Plus de 40 représentants de 12 pays y ont participé, dont 2 venus de pays ne faisant pas partie de la CEE, ainsi que des représentants de la Communauté européenne (CE) et de la CEI. Le Groupe a mis au point le texte définitif d'une nouvelle recommandation sur les moyens de lutter contre les marchandises de contrefaçon et les marchandises piratées lors des contrôles du marché. Ce projet de recommandation (Recommandation «M») sera soumis au Groupe de travail à sa dix-septième session, pour examen final et adoption.

17. Dans le cadre des travaux sur la surveillance des marchés, un séminaire international sur la sûreté des produits et la contrefaçon sera organisé à l'occasion de la prochaine session du Groupe de travail. Le séminaire sera l'occasion de présenter les données d'expérience régionales et nationales concernant les politiques gouvernementales relatives à la protection des consommateurs/utilisateurs et à d'autres objectifs légitimes, et de communiquer des renseignements sur la façon dont ces politiques se concrétisent par différentes formes de contrôles gouvernementaux, concernant en particulier les produits contrefaits.

18. Le séminaire sera organisé avec le concours d'un certain nombre d'institutions et d'organismes intergouvernementaux internationaux et régionaux ainsi que du secteur privé (notamment l'Assemblée interparlementaire de la CEI, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la Chambre de commerce internationale (CCI) et l'OCDE).

IV. RELATIONS AVEC LE COMITÉ DU COMMERCE

A. Coopération

19. En juin 2006, le Groupe de travail a organisé un Forum international de la CEE conjointement avec le Comité, à l'occasion de la première session annuelle de celui-ci.

20. Des experts du Groupe de travail ont aussi contribué au Forum public de l'OMC 2006 «Quelle OMC au XXI^e siècle?» qui s'est tenu à Genève en septembre. Un des ateliers du Forum, organisé par le secrétariat de la CEE, était consacré au «Rôle des normes internationales dans le système commercial multilatéral: examen par les parties prenantes».

21. Dans les conclusions de cet atelier, les participants ont demandé, entre autres, que «l'OMC, la CEE et d'autres organisations internationales compétentes commencent à rassembler des informations en vue d'élaborer un recueil sur les expériences nationales de mise en œuvre des dispositions de l'OMC sur les bonnes pratiques en matière de normes et règlements de façon à présenter des options/exemples concrets aux pays désireux de s'acquitter de leurs obligations dans le cadre de l'OMC».

22. Le Groupe de travail examinera les résultats de ces débats à sa session en cours.

23. Le Groupe de travail a aussi accepté de contribuer à un colloque qui aura lieu à l'occasion de la deuxième session du Comité. Ce colloque fait suite au Forum public de l'OMC mentionné ci-dessus.

B. Présentation de rapports

1. Programme de travail

24. Conformément aux recommandations du plan pour la réforme de la CEE, le Groupe de travail, à sa seizième session, a organisé un débat, une évaluation et un réexamen stratégique de son rôle et de ses travaux futurs. Sur la base de ces délibérations, son programme de travail a été remanié, rationalisé et hiérarchisé. Les résultats de cette opération de restructuration sont résumés dans le document consacré à la mission du Groupe de travail, à ses orientations stratégiques pour la période 2007-2010 et à son plan de travail pour 2007-2008. Le document final, tenant compte des modifications adoptées à la seizième session et révisé à la réunion du Bureau du Groupe de travail en mars 2007, est publié sous la cote ECE/TRADE/C/WP.6/2007/11.

2. Évaluation des travaux

25. Conformément aux recommandations de la Commission et du Comité, le Groupe de travail a décidé, à sa seizième session, d'inviter les représentants à évaluer systématiquement ses activités et projets. Le Comité du commerce sera informé des résultats de cette évaluation.

26. Sur une échelle de 1 à 5, une note moyenne de 3,94 a été attribuée à la session du Groupe de travail et de 4,03 au Forum. Les participants ont manifesté un vif intérêt pour les questions examinées, 80 % d'entre eux déclarant que les informations étaient utiles à leurs travaux. Il a été recommandé d'organiser, dans le prolongement du Forum, des réunions thématiques sur l'énergie, les télécommunications et l'agriculture, ainsi que des forums et des tables rondes. On trouvera davantage d'informations sur les travaux d'évaluation effectués en 2006 dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2007/12. Les réunions que le Groupe de travail tiendra en novembre 2007 feront aussi l'objet d'une évaluation.

3. Mandats des groupes spéciaux du Groupe de travail

27. À sa dix-septième session, le Groupe de travail entamera un examen des travaux de son groupe spécial d'experts des projets de convergence des réglementations aux niveaux régional et sectoriel, à savoir l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START»). Les résultats de cet examen seront présentés à la troisième session du Comité du commerce en 2008.
